



Séance : 25 mars 2024
Numéro : 2
Objet : Cotisations 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 18 mars 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
11 membres présents, 5 membres représentés, 11 membres absents.

Membres présents : Roland AYGALLENQ, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Christine PRESNE, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Sébastien DAVID.

Membres absents : Michel ARTUS, Gérard DESCOTTE, Marielle FERAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Monsieur le Président propose d'examiner le montant de chaque cotisation et d'étudier des évolutions.

Tout d'abord, il s'attache à exposer la volonté de mettre à plat le fonctionnement devenu obsolète de certaines cotisations actuelles et d'apporter de la cohérence afin d'en simplifier la lecture et la compréhension. Il précise qu'une harmonisation des catégories tarifaires a été opérée et que la population prise en compte est la population totale publiée par l'INSEE pour l'année 2024.

Monsieur le Président rappelle que depuis 2023 certaines cotisations sont envoyées à trimestre échu et d'autres annuellement.

Enfin, il fait observer la suppression de cotisations afférentes aux services suivants :

- maintenance des tablettes ;
- gestion des instances délibérantes ;
- diffusion multicanal des bulletins de paie ;
- journée de formation ;
- exceptions et pénalités de la cotisation SIG.

I. COTISATIONS TRIMESTRIELLES

I.1. Maintenance matériel

Service	Cotisation
PC fixes et portables de la collectivité	
Maintenance	18 € / mois / équipement
Antivirus	2 € / mois / équipement
Coffre-fort de mots de passe	1 € / mois / utilisateur
PC fixes et portables des écoles	
de 1 à 20 postes	7 € / mois / équipement
plus de 20 postes	5 € / mois / équipement
VPI ou TBI *	
	9 € / mois / équipement
Infogérance serveur dédié	
	100 € / mois / équipement

*VPI = Vidéo Projecteur Interactif / TBI = Tableau Blanc Interactif

I.2. Sauvegarde externalisée

1,35 € / mois / gigaoctet (Go) de données sauvegardées.

I.3. Hébergement des données

Offres	Cotisation
Offre agent softs et cloud et mails	74 € / mois / licence
Offre agent cloud et mails	54 € / mois / licence
Offre élu cloud et mails	15 € / mois / licence
Offre mails seulement	6 € / mois / licence

II. COTISATIONS ANNUELLES

II.1. Système d'Information Géographique (SIG)

Communes	Cotisations en €
1 à 250 hab.	450
251 à 300 hab.	550
301 à 350 hab.	650
351 à 400 hab.	750
401 à 450 hab.	850
451 à 500 hab.	950
501 à 750 hab.	1 200
751 à 1 000 hab.	1 350
1 001 à 1 500 hab.	1 600
1 501 à 2 000 hab.	1 850
2 001 à 2 500 hab.	2 350
2 501 à 3 000 hab.	2 350
3 001 à 3 500 hab.	2 850
3 501 à 4 000 hab.	2 850
4 001 à 5 000 hab.	3 350
5 001 à 7 500 hab.	3 750
7 501 à 10 000 hab.	3 750
10 001 à 15 000 hab.	4 450
15 001 à 20 000 hab.	5 450
+ de 20 000 hab.	5 450
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 300
10 001 à 15 000 hab.	1 650
15 001 à 20 000 hab.	1 650
20 001 à 30 000 hab.	2 300
30 001 à 40 000 hab.	2 300
+ de 40 001 hab.	3 250
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	2 500
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	2 000
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	2 000
SDE de 51 à 75 communes	3 200
SDE au-delà de 75 communes	3 900

Rappel : La cotisation SIG comprend l'accès à la plateforme cartographique X'MAP ainsi que l'utilisation et la maintenance de l'ensemble des modules métier, quel que soit le nombre d'utilisateurs.

Lorsque l'EPCI prend en charge la cotisation SIG pour le compte de ses communes membre, il se verra appliquer la somme des cotisations de celles-ci et non la cotisation de sa propre strate.

II.2. Dématérialisation

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	360
501 à 1 000 hab.	360
1 001 à 2 000 hab.	570
2 001 à 2 500 hab.	850
2 501 à 3 000 hab.	1 150
3 001 à 3 500 hab.	1 150
3 501 à 4 000 hab.	1 350
4 001 à 5 000 hab.	1 550
5 001 à 7 500 hab.	1 850
7 501 à 10 000 hab.	2 750
10 001 à 15 000 hab.	3 200
15 001 à 20 000 hab.	3 300
+ de 20 000 hab.	3 300
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 350
10 001 à 15 000 hab.	2 000
15 001 à 20 000 hab.	2 800
20 001 à 30 000 hab.	3 300
30 001 à 40 000 hab.	3 300
+ de 40 001 hab.	3 300
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 600
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	750
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	750
SDE de 51 à 75 communes	1 100
SDE au-delà de 75 communes	1 600
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	175
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	175
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	600
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	600
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 600

Rappel : La cotisation « Dématérialisation » comprend l'accès à OK-PGI (OK-ACTE, OK-COURRIER et OK-HELIOS) et au profil acheteur (SafeTender). Pour les collectivités qui n'adhèrent qu'au profil acheteur, la cotisation est réduite de 50%.

La délivrance d'un certificat électronique nécessaire au bon usage de la plateforme de dématérialisation est une opération spécifique (cf III.)

II.3. Rédaction et suivi des appels d'offres

	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet supplémentaire
Cotisation annuelle	2 250 €	800 €

Rappel : Chaque création d'environnement est une opération spécifique (cf III.)

II.4. Site internet

	Mon Site Communal (Pack standard)	Mon Site Communal (Pack premium)	Portail Citoyen (hors pack)	Gestion des salles (hors pack)
Communes				
de 1 à 500 hab.	500 €	650 €	300 €	200 €
de 501 à 1 000 hab.	600 €	750 €	350 €	200 €
de 1001 à 2000 hab.	750 €	900 €	400 €	250 €
de 2001 à 3500 hab.	850 €	1 000 €	450 €	250 €
de 3501 à 5 000 hab.	1 000 €	1 150 €	500 €	250 €
de 5001 à 10 000 hab.		1 350 €	550 €	300 €
de 10 001 à 15 000 hab.				400 €
plus de 15 000 hab.				500 €
Hors communes				
				500 €

Rappel : La cotisation inclut un nom de domaine. L'application « Mon Site Communal », quel que soit le pack choisi, comprend le portail citoyen et le module de gestion des salles. Chaque création de site ou mise en place, hors pack, du portail et/ou du module de gestion des salles est une opération spécifique (cf III.).

Au-delà de 10 000 habitants, il n'existe pas d'offre « Mon site communal ».

II.5. Applications Berger Levrault

- Connecteur CHORUS : cotisation fonction du logiciel de comptabilité utilisé : 80 € (egf 2009) et 160 € (egf evolution).
- Module e-élections Premium et Connecteur PASRAU / DSN

Communes	E-elections	Pasrau
1 à 500 hab.	50	50
501 à 1 000 hab.	50	50
1 001 à 2 000 hab.	60	60
2 001 à 3 500 hab.	70	70
3 501 à 5 000 hab.	80	80
5 001 à 7 500 hab.	80	80
7 501 à 10 000 hab.	80	80
10 001 à 15 000 hab.	160	160
15 001 à 20 000 hab.	160	160
+ de 20 000 hab.	160	160
EPCI		
5 001 à 10 000 hab.		80
10 001 à 15 000 hab.		160
+ de 15 000 hab.		160
Groupements		
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)		80
Autres groupements		
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...		60
Syndicats des Eaux (SDE)		
SDE de 2 à 50 communes		60
SDE de 51 à 75 communes		70
SDE au-delà de 75 communes		80
Autres collectivités		
Gérées au sein d'une collectivité		
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD		50
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD		60
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD		60
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD		80

Rappel : La mise en service d'un connecteur ou d'un module complémentaire est une opération spécifique (cf. III.).

II.6. Confiance numérique (accompagnement à la protection des données)

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	450
501 à 1 000 hab.	680
1 001 à 2 000 hab.	810
2 001 à 3 500 hab.	1 080
3 501 à 5 000 hab.	1 620
5 001 à 7 500 hab.	2 430
7 501 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	2 700
15 001 à 20 000 hab.	2 700
+ de 20 000 hab.	3 150
EPCI	
5001 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	3 240
15 001 à 20 000 hab.	3 240
20 001 à 30 000 hab.	4 320
30 001 à 40 000 hab.	5 400
+ de 40 001 hab.	6 480
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 620
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	1 080
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	1 080
SDE de 51 à 75 communes	2 430
SDE au-delà de 75 communes	2 430
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	540
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	540
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 620

II.7. Nom de domaine

20 € / an / nom de domaine

Rappel : La cotisation est applicable à partir du deuxième nom de domaine.

II.8. Wifi public

164 € / an / antenne wifi

Rappel : La mise en service d'une antenne wifi est une opération spécifique (cf. III.).

II.9. Part fixe

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	135
501 à 1 000 hab.	250
1 001 à 1 500 hab.	250
1 501 à 2 000 hab.	540
2 001 à 3 500 hab.	750
3 501 à 5 000 hab.	750
5 001 à 7 500 hab.	1 000
7 501 à 10 000 hab.	1 000
10 001 à 15 000 hab.	1 000
15 001 à 20 000 hab.	1 000
+ de 20 000 hab.	1 000

EPCI	
5001 à 10 000 hab.	1 700
10 001 à 15 000 hab.	1 800
15 001 à 20 000 hab.	1 800
20 001 à 30 000 hab.	1 900
30 001 à 40 000 hab.	2 000
+ de 40 001 hab.	2 000
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	400
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	250
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	250
SDE de 51 à 75 communes	400
SDE au-delà de 75 communes	400
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	50
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	50
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	250

III. OPERATIONS SPECIFIQUES

La cotisation pour une journée d'intervention spécifique par le SMICA s'élève à 400 €.

Les opérations spécifiques réalisées par le SMICA sont repertoriées dans un « catalogue des opérations spécifiques » accessible depuis le site internet www.smica.fr.

Les opérations spécifiques les plus courantes sont les mises en service, l'adressage, l'intégration de données géoréférencée sur le SIG, ...

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE les cotisations telles que présentées ci-dessus ;

MANDATE le Président pour réaliser les appels à cotisations auprès des adhérents ou conventionnés ;

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL